



Famille du média : PQN
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 566000

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : 24 novembre 2021

P.3

Journalistes : Jean-Claude
Bourbon et Jean-Baptiste François

Nombre de mots : 1412

Valeur Média : 39600€

ÉVÉNEMENT

À l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, Bruxelles vient d'adopter une proposition de règlement pour durcir les exportations hors de l'Union européenne.

Les ONG environnementales auraient préféré une interdiction totale, tandis que les professionnels y trouvent de l'intérêt.

Le Sénégal est confronté aux importations sauvages de déchets plastiques européens sur son territoire.





L'Europe remet de l'ordre dans ses déchets

— La Commission européenne vient de proposer un nouveau cadre pour limiter les exportations vers les pays en développement.

— Le règlement, qui n'entrera pas en vigueur avant plusieurs années, est diversement perçu par les ONG environnementales et les professionnels.

À entendre la Commission européenne, c'est une « ressource précieuse ». Nos déchets. L'exécutif européen a adopté jeudi 18 novembre une proposition de règlement pour durcir leurs exportations hors de l'UE. Cette disposition répond à de profonds bouleversements mondiaux. La Chine a créé un électrochoc en 2018, alors qu'elle a commencé à interdire certains déchets étrangers. D'autres pays concernés lui ont emboîté le pas : l'Inde a banni les déchets plastiques en 2019 et l'Indonésie s'est mise à renvoyer des conteneurs en Occident.

Alors que près de 32,7 millions de tonnes de déchets européens ont été envoyées dans des pays en développement en 2020 – un chiffre en augmentation de 75 % depuis 2004 – le projet de règlement prévoit d'interdire ces exportations vers des pays hors OCDE, à l'exception d'une liste d'États volontaires qui reste à préciser. Les entreprises qui continueront à y exporter des déchets devront en outre s'assurer, par des audits, du traitement durable des produits qui « peuvent nuire à la santé humaine et à l'environnement ». Ce principe de dérogation est présenté par la Commission comme

un moyen de rehausser les standards environnementaux dans les pays en développement. « L'intention est louable, mais ce régime d'exception laisse aussi la porte ouverte à des dérives », souligne Pascale Martel Naquin, cofondatrice de Cefrepade, centre de recherche qui accompagne les pays du Sud dans le traitement de leurs déchets. Il faudrait surveiller le cahier des charges des contrôles y compris sur le volet social, par exemple le travail des enfants. » L'ONG European Environmental Bureau (EEB) salue un « pas en avant », mais regrette l'occasion manquée d'une interdiction totale des exportations. « Cela serait plus facile à appliquer, et cela créerait une pression supplémentaire pour réduire la production de déchets et la consommation de ressources vierges dans l'UE. »

Les entreprises qui continueront à exporter des déchets devront s'assurer du traitement durable des produits qui « peuvent nuire à la santé humaine et à l'environnement ».

Les Européens font également un calcul financier. Bruxelles ambitionne la valorisation des déchets sur le territoire européen au sein d'une « économie circulaire ». Chaque année, 70 millions de tonnes de déchets sont déjà transportées d'un État membre à l'autre

pour être traitées, dont 7 millions de tonnes de déchets dangereux. La Commission veut aller plus loin en simplifiant les procédures de transfert vers des centres de traitement « certifiés ». La traçabilité sera assurée par une « numérisation complète » des matières à traiter selon une « classification harmonisée ».

Deuxième volet : la lutte contre les trafics illégaux de déchets européens (9,5 milliards d'euros par an). L'agence anti-fraude européenne (Olaf) participera aux enquêtes nationales, et les sanctions seront durcies. Le texte doit encore obtenir le feu vert du Parlement et du Conseil européens, ce qui pourrait prendre deux ans. Il n'entrera en vigueur que trois ans après son adoption, pour laisser le temps aux filières de s'organiser.

Le fer et l'acier sont de très loin les deux matériaux les plus exportés (lire les repères) en Turquie surtout, mais aussi vers l'Égypte ou l'Algérie. « Jusqu'à présent, les aciéristes européens n'étaient pas très demandeurs d'acier recyclé. Mais ils commencent à changer d'avis, car ils en ont besoin pour réduire leurs émissions de CO₂ », explique Olivier François, le vice-président de la Confédération européenne des industries de recyclage (Euric). Et en poussant à l'interdiction des exportations, ils espèrent aussi obtenir des prix moins élevés. »

Étude d'impact à l'appui, la Commission européenne assure que l'industrie européenne a les reins assez solides pour absorber les volumes supplémentaires d'acier, d'aluminium, de cuivre et de papier. Une stratégie est attendue en 2022 pour augmenter les capacités de traitement du textile dans le cadre du « pacte vert » eu-





Famille du média : **PQN**
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : **Quotidienne**

Audience : **566000**

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : **24 novembre 2021**

P.3

Journalistes : **Jean-Claude Bourbon et Jean-Baptiste François**

Nombre de mots : **1412**

Valeur Média : **39600€**

repères

Une forte exportation vers des pays tiers

En 2020, l'UE a exporté environ 33 millions de tonnes de déchets (MT) vers des pays tiers et en a importé environ 16 MT.

La Turquie est de très loin la première destination des déchets de l'Union

européenne (13,7 MT), devant l'Inde (2,9 MT), le Royaume-Uni (1,8 MT), la Suisse (1,6 MT), la Norvège (1,5 MT), l'Indonésie (1,4 MT) et le Pakistan (1,4 MT).

La ferraille représente un peu moins de la moitié des volumes exportés, soit 17,4 millions de tonnes, devant le papier et carton (6,1 MT), le plastique et le caoutchouc (2,1 MT), le cuivre, l'aluminium et le nickel (1,6 MT) et le textile (1,4 MT).

ropéen. Le plastique est de loin le matériau qui demandera le plus d'investissements. La France entend par exemple y consacrer 500 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

Selon les secteurs, ce projet est diversement apprécié par les professionnels. Les grands groupes, présents sur toute la chaîne, de la collecte à la revalorisation, se montrent plutôt satisfaits. « Ce projet ne ferme pas totalement

la porte aux exportations, mais impose plus de normes et de traçabilité dans les pays d'accueil, c'est plutôt une bonne chose, juge Olivier Thomas, directeur général activité combustibles et négocié international de Suez. Mais il faut aussi travailler davantage sur l'éco-conception des produits : faire en sorte de créer des emballages recyclables. »

D'autres acteurs se sentent à peine impliqués. « Les déchets





ménagers ne sont quasiment pas concernés par cette réglementation. En France, par exemple, moins de 1% des volumes sont exportés hors d'Europe», précise Sophie Génier, directrice matériaux et recyclage chez Citeo, l'éco-organisme chargé d'organiser le recyclage du contenu de nos poubelles.

Les recycleurs, tous métaux confondus, sont en revanche très en colère : une partie de leur activité consiste à vendre leur ferraille sur les marchés mondiaux. «*Toute l'industrie européenne du recyclage se trouve menacée par ce texte qui risque de la priver de débouchés, alors qu'elle contribue au développement de l'économie circulaire*», s'indigne Philippe Sorret, le délégué général du groupe GDE, l'un des leaders du marché français. «*Il y a une méconnaissance profonde de nos métiers, car nous ne produisons pas des déchets, mais des matières premières secondaires issues du recyclage*», ajoute-t-il, en mettant en avant les 500 000 voitures désossées chaque année par son groupe.

À chaque type de déchet son dilemme. Pour le papier carton recy-

Les recycleurs, tous métaux confondus, sont très en colère: une partie de leur activité consiste à vendre leur ferraille sur les marchés mondiaux.

clé, la production européenne est déjà de 50 millions tonnes, dont 6,5 millions qui ne trouvent pas preneur sur le marché. Alors que la Chine a décidé d'arrêter ses importations, la perspective de ne plus pouvoir vendre à l'extérieur de l'UE inquiète. «*À cause de la désindustrialisation, il y a de moins en moins de papetiers en Europe et construire de nouvelles unités prendra du temps. En attendant, nous craignons un effondrement des cours qui pénalisera toute la*

filière, estime François Excoffier, le président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec), qui réclame des contreparties. *Si l'on nous interdit l'export, il faut imposer des taux d'incorporation minimum de matières recyclées dans les produits neufs, en particulier pour les plastiques.*» Mais à l'entendre, de nombreux industriels seraient encore très réticents, en dépit des discours volontaristes affichés.

L'UE a conscience qu'elle doit proposer des débouchés aux industriels pour écouler les produits recyclés. Elle a commencé à s'attaquer au problème dès 2019 avec l'adoption d'une directive contre les plastiques à usage unique, même si une large palette de produits échappe encore à la législation. Depuis janvier 2021, les pailles, les couverts, les touillettes, les cotons-tiges en plastique doivent être composés de substituts. Un effort que Bruxelles promet d'intensifier «*dans les mois à venir*», avec un nouveau cadre sur la conception des emballages.

Jean-Claude Bourbon et Jean-Baptiste François





L'Europe remet de l'ordre dans ses déchets

Famille du média : PQN
(Quotidiens nationaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 566000

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : 24 novembre 2021

P.3

Journalistes : Jean-Claude
Bourbon et Jean-Baptiste François

Nombre de mots : 1412

Valeur Média : 39600€



Le plastique est le matériau qui demandera le plus d'investissements pour se conformer aux exigences européennes. fotofuerst/stock.adobe.com

